

BP IV Aménagements Paysagers

Brevet Professionnel

Statut

Adulte



Vous «rêvez» d'un métier de terrain au contact de la nature, et aux activités variées ? Ne cherchez plus, le paysage est fait pour vous !

Objectif de la formation

Former des techniciens aux métiers du paysage capable de s'adapter aux évolutions et changements économiques et technologiques. Parvenir à un niveau de qualification professionnelle permettant d'exercer des fonctions de responsable dans :

- Une entreprise paysagère,
- Un service espaces verts d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou encore d'un syndicat intercommunal.

Le paysagiste exerce des activités très différentes : aménagement et entretien des espaces verts, organisation et conduite de chantier, maintenance des machines...

Filière Paysage

- RAN à visée professionnelle dans les métiers des espaces verts
- CAPa Jardinier Paysagiste
- BPA Travaux d'Aménagements Paysagers (expérience minimum de 12 mois)
- BP Aménagements Paysagers (expérience minimum de 12 mois + Niv. V)
- Licence Pro Aménagement du Paysage

DEMAIN,
Je SERAI...



Ouvrier
Paysagiste

Jardinier

BP IV Aménagements Paysagers

A qui est destiné ce BP IV ?

Qualités requises :

- Avoir une bonne aptitude physique
- Aimer travailler en extérieur
- Avoir le sens de l'observation, de l'habileté manuelle et un esprit créatif



Ce BP IV est accessible :

- Aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans à l'ouverture du stage, justifiant d'un minimum de 12 mois à temps plein d'expérience professionnelle (quel que soit le secteur d'activité) et d'une qualification professionnelle de niveau V (CAP ou BEP...)
- Aux salariés souhaitant valider leur projet professionnel par un Congé Individuel de Formation (qui permet à tout travailleur, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel des actions de formation)

Les PLUS de notre formation

- Formations SST et CACES incluses
- Un cadre privilégié au bord de la Mortagne
- Outils pédagogiques : plusieurs hectares de parcs paysagers, serres, verger conservatoire, matériel technique, laboratoire in vitro...



BP IV Aménagements Paysagers

CONTENU de la formation

Le BP niveau IV Aménagements Paysagers se prépare en 9 mois (de juin à fin mars) avec 3 périodes en entreprises (en été, en automne et au printemps).

Diplôme de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du contrôle continu en cours de formation de 12 UC (Unités Capitalisables) :

- 10 UC (Unités Capitalisables nationales de qualification)
- 2 UCARE (Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale)

Les 10 UC sont indépendantes, elles peuvent être obtenues dans n'importe quel ordre ; une UC acquise reste valable 5 ans.

UC Générales (20%) Tronc commun avec le BP IV RAPH

- Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information.
- Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés à l'aménagement paysager

UC Professionnelles et Techniques (70 %)

- Conduite de chantiers de mise en place ou d'entretien de végétaux et des infrastructures paysagères
- Communiquer dans une situation professionnelle
- Elaborer un projet professionnel dans le secteur paysager
- Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- Utiliser une situation professionnelle des connaissances techniques relatives au végétal et au milieu
- Utiliser une situation professionnelle des connaissances techniques relatives au végétal et aux infrastructures paysagères
- Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise
- «CACES 1 et 9» Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spécialisés
- Prévention des risques et accidents professionnels. Formation «Sauveteur Secouriste du Travail»

UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale) (10 %)

- UCARE 1 : Conception paysagère et présentation de projet
- UCARE 2 : Aménagements spécifiques : Toitures végétalisées, murs végétalisés, bassins

Stage en milieu professionnel

Comment s'informer / s'inscrire

Venez rencontrer les équipes pédagogiques lors de nos journées orientation et portes ouvertes.

- Remplir un dossier de candidature et le retourner au secrétariat du centre de formation. Les candidats sont ensuite invités à des tests de positionnement et à un entretien individuel de motivation afin de vérifier la maîtrise des prérequis et la pertinence du projet professionnel
- Pour les demandeurs d'emploi : être inscrit sur l'application KAIROS auprès de son conseiller Pôle Emploi pour une journée de positionnement
- Pour les salariés en CIF (CDD ou CDI) : présenter votre projet à votre employeur et faire une demande de dossier auprès de votre OPCA (Fongecif, Uniformation, UNIFAF...)

Contacts, renseignements et inscriptions :

Centre de Formation Professionnelle
Girondel

88700 Saint-Maurice-sur-Mortagne

Téléphone : 03 29 65 04 29

Courriel : cfp@ehproville.com



École d'Horticulture
et de Paysage

www.roville.fr
École d'Horticulture et de Paysage

